

# NOTICE D'INSCRIPTION EN TERMINALE

(remise avec le dossier d'inscription aux élèves de première ou redoublant de terminale)

## Le dossier d'inscription comprend :

- La fiche jaune "**INSCRIPTION EN CLASSE TERMINALE**" ci-jointe (joindre une photocopie du livret de famille en cas de changement de la situation familiale).
- La fiche verte « orientation en fin de première »
- Attestation de la Journée du Citoyen (JAPD)
- La fiche du service d'intendance complétée (voir la note relative au règlement de la DP ci-jointe)
- Le mandat de prélèvement SEPA + RIB du compte à prélever si vous optez pour les prélèvements automatiques.  
**A fournir s'il s'agit d'une nouvelle demande.**
- Un relevé d'identité bancaire en prévision d'éventuels remboursements ou versement à la famille (trop perçus voyages, bourses...).
- Fiche « infirmerie »
- Un chèque de **10.00 €** libellé à l'ordre du « **Maison des lycéens du lycée Victor Hugo de Caen** » anciennement FSE (indiquer au verso du chèque les NOM, prénom et classe première). L'adhésion à la Maison des lycéens **n'est pas obligatoire, mais elle est fortement recommandée** afin de permettre le développement de la vie associative au lycée.
- Un chèque de **30 €** libellé à l'ordre de « **l'Association Sportive du lycée V. Hugo** » (indiquer au verso du chèque les NOM, prénom et classe). **Adhésion non obligatoire.** Les principales activités proposées sont présentées dans un document disponible au secrétariat des inscriptions.

### ● Pour les élèves de première s'inscrivant en Terminale :

La date de remise du dossier **complet** est le : **MARDI 12 JUIN** entre 8h30 et 15h00. Salle **B101**.

### ● DOUBLEMENT DE TERMINALE EN CAS D'ECHEC AU BACCALAUREAT

Dès le résultat connu, à partir du vendredi 6 juillet pour les refusés du 1<sup>er</sup> groupe et **au plus tard le mercredi 11 Juillet à 12h**, se présenter au secrétariat du lycée pour déposer une demande de redoublement (se munir d'une photocopie du relevé de notes du Bac + lettre de motivation )

La réponse sera donnée **au plus tard le vendredi 13 juillet**. Les demandes de réinscription ne pourront être satisfaites que dans la limite des places disponibles.

### ● Les élèves venant d'un autre établissement doivent fournir :

- Photocopie du livret de famille et une copie du jugement en cas de divorce
- Certificat de fin de scolarité (EXEAT) délivré par le dernier établissement fréquenté.

### ● Rentrée des classes pour les élèves de Terminale le lundi 3 septembre 2018 à 13 h 20.

- prise en charge des élèves jusqu'à 16 h 20.
- le self fonctionnera normalement.